

## Télégramme de Jean Sauvagnargues sur l'évolution de la coopération monétaire (Bonn, 28 avril 1972)

**Légende:** Le 28 avril 1972, l'ambassadeur français à Bonn, Jean Sauvagnargues, adresse un télégramme à son ministère des Affaires étrangères, dans lequel il évoque les perspectives d'évolution de la coopération monétaire au sein des Communautés européennes.

**Source:** Télégramme de Jean Sauvagnargues sur l'évolution de la coopération monétaire (Bonn, 28 avril 1972), ministère des Affaires étrangères et européennes de la République française. Fonds CE, direction des Affaires économiques et financières, série PM, vol. 1042, Union économique et monétaire 1972, dossier VI.1.C2a. La Courneuve: Archives diplomatiques.

**Copyright:** (c) Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes de la République Française  
Avec l'autorisation du Ministère des Affaires Etrangères

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/telegramme\\_de\\_jean\\_sauvagnargues\\_sur\\_l\\_evolution\\_de\\_la\\_cooperation\\_monetaire\\_bonn\\_28\\_avril\\_1972-fr-621382e3-7eef-4f49-8755-208642714f16.html](http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_jean_sauvagnargues_sur_l_evolution_de_la_cooperation_monetaire_bonn_28_avril_1972-fr-621382e3-7eef-4f49-8755-208642714f16.html)



**Date de dernière mise à jour:** 19/10/2023

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DECHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME À L'ARRIVÉE

PM-19-8-0

ATTRIBUTIONS :  
SECTION. CE

- 2. CE CE CE CE
- 3. EU EU EU EU EU EU  
DE DE AM AM IP.

BONN, LE 28 AVRIL 1972  
RECU LE ---

PM-19-8.

NO 2632/35

ADRESSE DIPLOMATIE PARIS

CQUE (VIA LE DPT): DELFRA BR. NO 452/55 - LONDRES NO 1902/05  
WASHINGTON 1829/32

O B J E T : PROBLEMES MONETAIRES.-

AB  
62

LE CONSEIL DE LUXEMBOURG ET LA REUNION MINISTERIELLE DE ROME ONT RANIME LA DISCUSSION SUR LES PROBLEMES MONETAIRES.

LES OBSERVATEURS ENREGISTRENT AVEC SATISFACTION LA MISE EN VIGUEUR DE LA REDUCTION DES MARGES DE FLUCTUATION ENTRE MONNAIES EUROPEENNES. AUTANT CETTE OPERATION LEUR PARAISSAIT DELICATE IL Y A QUELQUES MOIS, AUTANT LA CONJONCTURE MONETAIRE ACTUELLE LEUR PARAIT JUSTIFIER UN OPTIMISME RAISONNE.

DANS CES CONDITIONS, LES COMMENTAIRES CONCERNENT BEAUCOUP PLUS L'EVOLUTION FUTURE DE LA COOPERATION MONETAIRE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE.

ON N'A PAS ETE SANS RELEVER, A CET EGARD, CERTAINES DIFFERENCES D'APPROCHE ENTRE PARTENAIRES, NOTRE VOLONTE D'ALLER DE L'AVANT SE HEURTANT AUX HESITATIONS DELIBEREES DE PLUSIEURS AUTRES PAYS. ON N'IGNORE PAS ICI LES ARRIERE-PENSEES DU GOUVERNEMENT ITALIEN (TELEGRAMME DE ROME NO 596) MAIS ON INSISTE DAVANTAGE SUR LES

.../...

RETICENCES DU GOUVERNEMENT ET DES MILIEUX FINANCIERS DE LONDRES, QUI AURAIENT ACCEPTE SANS ENTHOUSIASME LE RETRECISSEMENT DES MARGES ET SERAIENT SOUCIEUX DE PRESERVER LA POSSIBILITE D'UNE "EVOLUTION" DES PARITES.

CECI FAIT EVIDEMMENT L'AFFAIRE DE M.SCHILLER. LES SERVICES DU MINISTRE DES FINANCES NE CACHENT PAS QU'ILS SOUHAITENT PRESERVER LA "SOUPLESSE ET LA FLEXIBILITE" DU SYSTEME. ILS JUSTIFIENT LEUR REPUGNANCE A DEPOSER LES PARITES AU FONDS MONETAIRE PAR LE SOUCI DE DEMONSTRER LA NECESSITE DE SORTIR DU PROVISOIRE ACTUEL, MAIS ILS SE DECOUVRENT EN AJOUTANT QU'IL FAUT EVITER DE CREER DES PRECEDENTS DANS LES DISCUSSIONS SUR LA REFORME DU SYSTEME MONETAIRE. ILS AVOUENT D'AILLEURS QUE LA REGLEMENTATION ACTUELLE DES PARITES FIXES LEUR PARAIT EXAGEREMENT RIGIDE ET ON PEUT DIRE, SANS TRAHIR LEUR PENSEE PROFONDE, QU'ILS VOIENT DANS LE MAINTIEN DE PARITES OFFICIEUSES UNE "EXPERIENCE" DE NATURE A ORIENTER LA REFORME DANS LE SENS DE LA "FLEXIBILITE" QU'ILS SOUHAITENT.

LES COLLABORATEURS DE M.SCHILLER NE VOIENT D'AILLEURS PAS DANS LE "SYSTEME" DES TAUX CENTRAUX UN OBSTACLE INSURMONTABLE EN CE QUI CONCERNE LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE SUR LES MONTANTS COMPENSATOIRES AGRICOLES. ILS ADMETTENT L'EXISTENCE D'UNE DIFFICULTE MAIS CONSIDERENT QU'ELLE PEUT ETRE RESOLUE D'UN COMMUN ACCORD. ILS NE SONT, EN TOUT CAS, NULLEMENT ENCLINS A ACCELERER LA MISE EN OEUVRE DE DECISIONS QUI POSERONT AU GOUVERNEMENT FEDERAL DE DELICATS PROBLEMES D'ORDRE INTERNE SOUS L'ANGLE DES MESURES NATIONALES QU'ELLE IMPLIQUE.

ON RETIENDRA DE CELA QUE LA MISE EN OEUVRE ET L'APPROFONDISSEMENT DES DECISIONS DU 21 MARS RENCONTRENT ICI DES RETICENCES D'AUTANT PLUS NETTES QUE L'ON A LE SENTIMENT QU'ELLES SONT PARTAGEES PAR D'AUTRES PAYS DE LA COMMUNAUTE./.

SAUVAGNARGUES